



RCS : VERSAILLES  
Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 D 00095  
Numéro SIREN : 339 954 802  
Nom ou dénomination : SCP GIROT DE LANGLADE DUMONT TRIANNE

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2016 sous le numéro de dépôt 6402

*Certifié conforme à l'original*

1070

39

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

GIROT DE LANGLADE – DUMONT – TRIANNEAU-ROBIN

Siège social : 19ter Quai de l'Arquebuse – 78250 Meulan en Yvelines

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

n° de dépôt



n° de gestion

*6402*

12 AVR. 2016

*87095*

L'an deux mille seize,  
Le trois février

n° de facture

*Quin.*

n° de chrono

Les associés de la Société Civile Professionnelle, S.C.P. au capital de cinq cent treize mille euros divisés en cinq cent treize parts sociales, dont le siège social est à Meulan en Yvelines (78250), 19ter quai de l'Arquebuse, se sont réunis au dit siège sur convocation verbale qui leur a été faite par la gérance.

L'assemblée est présidée par Me Rémy GIROT DE LANGLADE, cogérant de la S.C.P. GIROT DE LANGLADE, DUMONT et TRIANNEAU-ROBIN.

SONT PRESENTS

Me Rémy GIROT DE LANGLADE, cogérant de la S.C.P. GIROT DE LANGLADE, DUMONT et TRIANNEAU-ROBIN né à MEILHAUD (Puy de Dôme) le 14 juillet 1951, propriétaire de 171 parts sociales, numérotées de 1 à 171.

Me Anne-Marie TRIANNEAU-ROBIN, cogérante de la S.C.P. GIROT DE LANGLADE, DUMONT et TRIANNEAU-ROBIN, né à Marseille (Bouches du Rhône) le 12 novembre 1958, propriétaire de 171 parts sociales, numérotées de 343 à 513.

Me Franck DJIANE, cogérant de la S.C.P. GIROT DE LANGLADE, DUMONT et TRIANNEAU-ROBIN, né à COURBEVOIE (Hauts de Seine) le 10 octobre 1975, propriétaire de 171 parts sociales, numérotées de 514 à 684.

Soit au total TROIS associés présents, totalisant CINQ CENT TREIZE parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

*h* *u* *a*

## ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

La nomination de Monsieur Franck DJIANE en qualité de gérant associé par arrêté en date du 05 janvier 2016, publié au Journal Officiel en date du 14 janvier 2016, ainsi que sa prestation de serment au Greffe du tribunal de Grande Instance de Versailles en date du 02 février 2016.

Le retrait de Maître Philippe DUMONT en date du 05 janvier 2016.

Le changement de dénomination sociale de la SCP « GIROT DE LANGLADE, DUMONT et TRIANNEAU-ROBIN, Notaires Associés » suite à la réalisation des conditions suspensives exposées dans la cession de parts sociales du 25 août 2015 entre Maître Philippe DUMONT et Maître Franck DJIANE.

La modification des statuts – Art 3 Raison sociale – Art 6 Apports I - Art 7 Capital social – Art 7bis Parts d'industrie.

Conformément aux dispositions de l'article 40 du décret du 3 juillet 1978, le texte des résolutions proposées et tout document nécessaire à l'information des associés ont été tenus à leur disposition au siège social ou ils ont pu en prendre connaissance et copie.

Le Président donne aux membres de l'Assemblée toutes explications sur l'objet à l'Ordre du jour.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte et donne la parole aux associés qui ont des observations à présenter ou des explications à demander.

Après plusieurs échanges de vues, d'observations et d'explications et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

## RESOLUTIONS

### Première résolution

Les associés approuvent la nomination de Maître Franck DJIANE comme gérant associé au sein de la S.C.P., arrêté en date du 05 janvier 2016, publié au Journal Officiel en date du 14 janvier 2016. Suivant procès verbal émanant du Greffe du Tribunal de Grande Instance de Versailles, il a été constaté la prestation de serment de Maître Franck DJIANE en date du 02 février 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



**Deuxième résolution**

Les associés approuvent le retrait de Maître Philippe DUMONT en date du 05 janvier 2016 date de l'arrêté de nomination de Maître Franck DJIANE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Troisième résolution**

Les associés approuvent le changement de dénomination sociale de la S.C.P. "GIROT DE LANGLADE – DUMONT et TRIANNEAU-ROBIN, Notaires associés" en

S.C.P. "GIROT DE LANGLADE - TRIANNEAU-ROBIN et DJIANE, Notaires associés", suite à la réalisation des conditions suspensives exposées dans la cession de parts sociales du 25 août 2015 entre Maître Philippe DUMONT et Maître Franck DJIANE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Quatrième résolution**

Les associés approuvent la modification des articles 3, 6, 7 et 7bis des statuts, à savoir :

Article 3 - Raison sociale :

La société a pour raison sociale « Rémy GIROT DE LANGLADE, Anne-Marie TRIANNEAU-ROBIN et Franck DJIANE, Notaires associés » Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial.

Article 6 - Apports :

I – Apports en nature

Par Me GIROT de LANGLADE la somme de 171 000 €

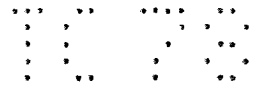
Par Me TRIANNEAU-ROBIN la somme de 171 000 €

Par Me Franck DJIANE la somme de 171 000 €

Article 7 - Capital social – Parts sociales :

Me Rémy GIROT de LANGLADE, pour 171 parts numérotées de 1 à 171 de 1.000 euros, soit	171 000 euros
Me Anne-Marie TRIANNEAU-ROBIN, pour 171 parts numérotées de 343 à 513 de 1.000 euros, soit	171 000 euros
Me Franck DJIANE, pour 171 parts numérotés 514 à 684 de 1.000 euros, soit	171 000 euros
Total égal au montant du capital social :	<hr/>
Cinq cent treize mille euros	513.000 euros

*(Handwritten signatures)*



Article 7bis - Parts d'industrie

Il est, en outre, créé TROIS CENTS PARTS (300) d'industrie attribuées à Maître Rémy GIROT de LANGLADE, Anne-Marie TRIANNEAU-ROBIN et Franck DJIANE, en représentation de leurs apports en industrie, savoir :

- A Maître Rémy GIROT de LANGLADE 100 parts d'industrie
- A Maître Anne-Marie TRIANNEAU-ROBIN 100 parts d'industrie
- A Maître Franck DJIANE 100 parts d'industrie

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

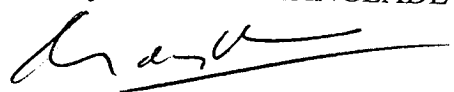
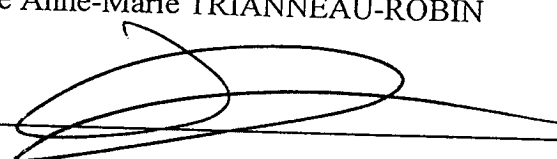
**Cinquième résolution**

L'assemblée donne tous pouvoirs à Me Rémy GIROT DE LANGLADE pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix neuf heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les associés présents.

Me Rémy GIROT DE LANGLADE 	Me Anne-Marie TRIANNEAU-ROBIN 
Me Franck DJIANE 